

24-07-03 Administration Générale – Conventions

Conventions de réservation de logements en flux avec les bailleurs sociaux

Monsieur le Maire expose :

Faisant suite aux dispositions de la loi ELAN généralisant la gestion en flux annuel des droits de réservation des logements locatifs sociaux, en avril 2023, le Maire a sollicité par écrit tous les bailleurs sociaux implantés sur son territoire pour faire un point sur les nouvelles conventions de réservation qui devaient être signées par les réservataires avant novembre 2023.

La plupart des bailleurs sociaux n'ont pas répondu et ont adressé à la commune une convention de réservation type à faire valider par le Conseil Municipal.

En l'absence de discussion préalable et donc de concertation sur le contenu de ces conventions, le Conseil Municipal a donné un avis défavorable à toutes les conventions proposées par Bâtir et Loger, Alliade Habitat, Habitat et Métropole, le Toit Forézien et Immobilière Rhône-Alpes.

Ayant appris que certaines communes avaient amendé les conventions types proposées par les bailleurs, la commune de Saint-Priest en Jarez a décidé de rédiger une nouvelle convention qui sera envoyée à tous les bailleurs concernés.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver la convention jointe à la présente et m'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention précitée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 2 juillet 2024**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**Le Secrétaire de séance
Claude BRUNEAU, 6^e adjoint**

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 1^{er} juillet 2024

24-07-03 Administration Générale – Conventions

Conventions de réservation de logements en flux avec les bailleurs sociaux

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 19 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. PAPIN Mireille - REPELLINI Raymonde - JOTHIE Marc - DI PAOLO Antonio - BLANCHARD Hubert - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme PAPIN à M. SERVANT
Mme REPELLINI à M. BRUNEAU
M. JOTHIE à M. MOUNIER
M. DI PAOLO à M. TALIA
M. BLANCHARD à Mme BISACCIA
Mme CONVERT à Mme GEUSENS
M. ACHARD à M. PELLEGRIN

Etait secrétaire de séance :

Mr BRUNEAU

Publiée le :